RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Certifié conforme à l'original

[redacted]

ABIAS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 €
32 RUE DU 8 MAI 1945 – 85450 LA TAILLEE
RCS LA ROCHE-SUR-YON 914 263 553
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 30 juin,

Monsieur Anthony SUDRE, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société ABIAS et associé unique de ladite Société (ci-après "L'Associé Unique").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

—

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **32 RUE DU 8 MAI 1945 – 85 450 LA TAILLEE**

Elle est remplacée par **41 RUE DU VIEUX FIEF – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS.**

Cette résolution emporte modification de l'article 3 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 3 - Siège social
Le siège social est fixé au 41 Rue du Vieux Fief, 17 290 Aigrefeuille d'Aunis.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de La Rochelle, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

—

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique :



Monsieur Anthony SUDRE